

L'AGRICULTURE

LA CRISE ÉCONOMIQUE DANS L'INDUSTRIE AGRICOLE DES PRAIRIES—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE PRENDRE DES MESURES

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai la réponse différée à une question posée au Sénat le 23 janvier dernier par l'honorable sénateur Argue au sujet de l'agriculture et, plus précisément, de la crise économique qui secoue le secteur agricole des Prairies et compte tenu de laquelle on demande au gouvernement de prendre des mesures.

(La réponse suit:)

Le gouvernement comprend parfaitement la gravité de la situation dans laquelle se trouvent les agriculteurs, qui ont perdu au moins deux récoltes successives, et la portée des prévisions actuelles concernant le revenu des agriculteurs de la Saskatchewan et des Prairies.

Il importe, toutefois, de situer le revenu des agriculteurs et l'avenir du secteur agricole dans une juste perspective.

Le sénateur n'ignore pas que 1988 a été une année record en ce qui concerne le revenu des agriculteurs de tout le pays. En 1989, le revenu agricole a légèrement baissé, mais il était quand même supérieur de 15 p. 100 à la moyenne quinquennale. Comme les prévisions pour 1990 ne sont pas aussi réjouissantes, les gouvernements fédéral et provinciaux ont chargé un comité d'évaluer l'incidence de la sécheresse de 1989 ainsi que les problèmes de liquidités et la situation financière générale des agriculteurs. Le rapport de ce comité servira à établir l'aide supplémentaire à accorder aux agriculteurs. Tout programme d'aide sera mis au point en collaboration avec les provinces.

Depuis 1984, le gouvernement a montré qu'il était déterminé à aider le secteur, au besoin, et il l'est toujours.

L'EMPLOI ET L'IMMIGRATION

LES PROGRAMMES D'AIDE À L'ADAPTATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE—LA SITUATION DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD ET DU NOUVEAU-BRUNSWICK

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai une réponse différée à une question posée au sénat, le 23 janvier dernier, par l'honorable sénateur Bonnell concernant l'Emploi et l'Immigration—Les programmes d'aide à l'adaptation de la main-d'œuvre—La situation de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick.

(La réponse suit:)

Il y a actuellement deux régions de l'Île-du-Prince-Édouard et huit au Nouveau-Brunswick qui reçoivent de l'aide dans le cadre du programme Développement des collectivités.

À l'Île-du-Prince-Édouard, ces régions sont:

Les comtés de Kings et de Southern Queens

Le comté de West Prince

Au Nouveau-Brunswick, les régions désignées sont:

La péninsule acadienne

Chaleur

[Le sénateur Doody.]

Le comté de Charlotte

Grand Falls

La région métropolitaine de Moncton

Le comté de Kent

Le comté de Northumberland

Le comté de Restigouche

LES PÊCHES

LE POISSON PÊCHÉ PAR LES ÉTRANGERS DANS LA ZONE CANADIENNE DE 200 MILLES

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai une réponse différée à une question posée au Sénat le 13 décembre dernier par le sénateur MacEachen, concernant les pêches—le poisson pêché par les étrangers dans la zone canadienne de 200 milles.

(La réponse suit:)

Le Canada, ainsi que tous les États côtiers, est obligé, en vertu du droit de la mer et de ses traités bilatéraux en matière de pêches, d'allouer ses surplus de poisson aux pays qui pêchent traditionnellement dans le nord-ouest de l'Atlantique. Cependant, nous les allouons seulement aux pays qui coopèrent avec nous pour assurer la conservation.

Nous ne le faisons qu'après avoir sérieusement consulté l'industrie canadienne et les cinq provinces de l'Atlantique. Nous n'allouons que le poisson dont l'industrie et les provinces jugent ne pas avoir besoin. La seule exception à cette politique est le quota de poisson non excédentaire donné à la France dans le cadre d'une entente provisoire aux termes de laquelle ce pays accepte de soumettre le différend frontalier concernant St-Pierre et Miquelon à un arbitrage international.

Les stocks excédentaires alloués aux partenaires étrangers traditionnels du Canada se sont élevés à 205 000 tonnes en 1989, soit moins que les 212 000 tonnes de 1988. Aussi, en 1988, nous avons alloué 32 000 tonnes additionnelles à la France dans le cadre de l'accord provisoire que nous avons conclu avec ce pays. En 1977, nous avons alloué 853 000 tonnes aux étrangers. Cette année, 47 p. 100 des quotas alloués aux étrangers étaient du merlu argenté entièrement pêché sur la plate-forme Scotian, à environ 100 milles au large de la côte.

LES PÊCHES

LE POURCENTAGE DES CONTINGENTS ATTRIBUÉS À LA NATIONAL SEA ET DÉBARQUÉS DANS LES PORTS DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai une réponse différée à une question posée au Sénat, le 13 décembre, par l'honorable sénateur Stewart et concernant Les pêches—Le pourcentage des contingents attribués à la National Sea et débarqués dans les ports de la Nouvelle-Écosse.

(La réponse suit:)

Les renseignements demandés par le sénateur sont classés confidentiels et ne peuvent être rendus publics, en vertu de la Loi sur l'accès à l'information qui interdit la